



PLAN D'ÉGALITÉ DE GENRE

Gender Equality Plan (GEP) — Institut SIKIRA

Document public approuvé par la direction — conforme aux exigences d'Horizon Europe

Version 1.0 — 15 juillet 2026 — www.institut-sikira.eu

ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

L'Institut SIKIRA, association de recherche à but non lucratif, fait de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'inclusion un principe fondateur, inscrit à l'article 40 de ses statuts. La direction adopte et rend public le présent Plan d'égalité de genre, s'engage à en assurer la mise en œuvre, à y allouer des ressources dédiées et à en publier le suivi annuel. Ce document satisfait aux quatre exigences de procédure du critère d'éligibilité « Gender Equality Plan » d'Horizon Europe : document formel public approuvé par la direction ; ressources et expertise dédiées ; collecte de données ventilées par sexe et suivi annuel ; formation et sensibilisation.

1. Champ d'application et cadre

Le présent Plan s'applique à l'ensemble des membres, dirigeants, salariés, stagiaires et collaborateurs de l'Association, ainsi qu'à ses activités de recherche, de valorisation et de prestations, en France comme dans ses implantations et projets internationaux. Il s'inscrit dans le cadre de la loi française relative à l'égalité professionnelle et des orientations de l'Espace européen de la recherche.

2. Gouvernance et ressources dédiées

La mise en œuvre du Plan est confiée à une personne **référente Égalité et Diversité**, désignée par le Conseil d'administration, disposant d'un temps identifié et d'un budget annuel dédié. Elle rend compte au Conseil d'administration et au Comité Éthique et Intégrité scientifique. Une enveloppe budgétaire annuelle est affectée aux actions de formation, de communication et de suivi.

3. Collecte de données ventilées par sexe et suivi annuel

L'Association collecte et analyse chaque année des données ventilées par sexe (effectifs, recrutements, fonctions et responsabilités, rémunérations, accès à la formation, participation aux projets et aux instances). Un rapport annuel d'avancement, présentant les indicateurs et leur évolution, est soumis au Conseil d'administration puis à l'Assemblée générale, et rendu public. Les indicateurs de référence sont fixés au tableau du point 6.

4. Formation et sensibilisation

L'Association organise, au moins une fois par an, des actions de formation et de sensibilisation à l'égalité de genre et aux biais inconscients, à destination du personnel, des dirigeants et des personnes participant aux décisions de recrutement et d'évaluation. Une information sur la prévention du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles est systématiquement intégrée.

5. Domaines d'action, objectifs et indicateurs

Le Plan couvre les cinq domaines de contenu recommandés par Horizon Europe :

Domaine	Objectif / action	Indicateur	Échéance
Équilibre vie professionnelle / vie privée et culture organisationnelle	Charte du temps, télétravail, réunions en horaires ouvrables	% de mesures mises en place	2026–2027
Équilibre femmes-hommes dans la direction et la décision	Viser la parité au Conseil d'administration et dans les comités	% de femmes au CA et dans les comités	Suivi annuel
Équité de recrutement et de carrière	Procédures de recrutement non discriminatoires, grilles transparentes, inclusion des groupes sous-représentés	% de femmes recrutées ; écart de rémunération	Suivi annuel
Intégration de la dimension de genre dans la recherche	Prise en compte du sexe/genre dans la conception des projets et publications	% de projets intégrant l'analyse de genre	Continu
Prévention des violences de genre et du harcèlement	Dispositif de signalement, référent, procédure disciplinaire	Dispositif opérationnel ; nombre de signalements traités	2026

6. Publication, suivi et révision

Le présent Plan est publié sur le site de l'Association (www.institut-sikira.eu) et communiqué en interne. Il est révisé au moins tous les trois (3) ans, et actualisé en tant que de besoin, sur la base du suivi annuel des indicateurs. Il constitue la référence de l'Association pour l'éligibilité aux financements de la recherche, notamment Horizon Europe.

Approuvé et rendu public par la direction de l'Institut SIKIRA, à Rouen, le 15 juillet 2026.

Nom : da SILVA Prénom : Youssouf Octave Fonction : Président Date : 15 juillet 2026 Signature : Youssouf Octave da SILVA	Nom : ABAGANA Prénom : Oumar Fonction : Trésorier Date : 15 juillet 2026 Signature : Oumar ABAGANA
--	--

	Mentions légales. Institut SIKIRA — association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, dotée d'une raison d'être et constituée en association à mission. Siège social : 11, avenue Pasteur, 76000 Rouen (Normandie). 11, avenue Pasteur, 76000 Rouen (Normandie) Site : www.institut-sikira.eu. Représentant légal : le Président. Le présent document et le logo « L'Institut Sikira » sont la propriété de l'association ; toute reproduction est soumise à son autorisation.
---	---